



**Conseil d'administration du  
Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds des  
Nations Unies pour la population et  
du Bureau des Nations Unies pour les  
services d'appui aux projets**

Distr. générale  
12 avril 2021

Original : anglais

**Session annuelle de 2021**

Du 7 au 11 juin 2021, New York

Point 14 de l'ordre du jour provisoire

**FNUAP – Programmes de pays et questions connexes**

**Fonds des Nations Unies pour la population**

**Descriptif de programme de pays pour l'Arménie**

Aide du FNUAP proposée (à titre indicatif) : 6 millions de dollars : 2,8 millions provenant de ressources ordinaires et 3,2 millions de modalités de cofinancement ou d'autres ressources

Durée du programme : Cinq ans (2021-2025)

Cycle d'assistance : Quatrième

Catégorie conformément à la décision 2017/23 : Rose

Alignement sur le cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable : Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, 2021-2025

Aide proposée, à titre indicatif (en millions de dollars) :

| Domaines de réalisation du programme    |  | Ressources ordinaires | Autres ressources | Total      |
|---|--|-----------------------|-------------------|------------|
| Réalisation 1                           | Santé sexuelle et procréative                  | 0,4                   | 0,5               | 0,9        |
| Réalisation 2                           | Adolescents et jeunes                          | 0,5                   | 0,4               | 0,9        |
| Réalisation 3                           | Égalité des sexes et autonomisation des femmes | 0,8                   | 1,3               | 2,1        |
| Réalisation 4                           | Dynamique des populations                      | 0,8                   | 1,0               | 1,8        |
| Coordination du programme et assistance |  | 0,3                   | -                 | 0,3        |
| <b>Total</b>                            |  | <b>2,8</b>            | <b>3,2</b>        | <b>6,0</b> |

*Remarque : le présent document a été établi dans son intégralité par le FNUAP.*



## I. considérations générales

1. La République d'Arménie est un pays enclavé du Caucase du Sud, avec une superficie de 29 743 kilomètres carrés et une population de 2 965 300 habitants. Plus d'un tiers de la population est concentrée dans la capitale Erevan et 36,1 % dans les zones rurales. C'est un pays à revenu intermédiaire supérieur en transition politique, économique et sociale. L'indice de développement humain de l'Arménie pour 2019 est de 0,760, le pays est donc classé dans la catégorie des pays à développement humain élevé, à la 81<sup>e</sup> place sur 189 pays et territoires.
2. Au printemps 2018, des manifestations de rue pacifiques à l'échelle nationale (appelées « révolution de velours ») impliquant en grande partie des jeunes ont conduit le leader de longue date de l'Arménie à démissionner du pouvoir. En décembre 2018, après les élections, le nouveau gouvernement a été formé avec des plans ambitieux pour réaliser le programme en matière de droits humains, investir dans le capital humain et établir un système de gouvernance centré sur la personne. Un accent particulier a été mis sur la promotion de l'autonomisation et du leadership des femmes et sur l'égalité des sexes.
3. La Constitution de l'Arménie garantit la protection des droits humains et la non-discrimination, y compris en ce qui concerne le sexe. Le pays est partie aux neuf traités internationaux des Nations Unies sur les droits humains et à la plupart de leurs autres protocoles. Toutefois, les rapports destinés aux organes des traités internationaux font état de problèmes et de retards systématiques dans la réalisation des droits des citoyens dans ces domaines.
4. Comme l'Analyse commune de pays le montre, si l'Arménie a fait des efforts pour mettre en place un cadre institutionnel, politique et juridique pour faire progresser l'égalité des sexes, les écarts et les inégalités entre les sexes persistent, portant particulièrement préjudice aux femmes et aux filles les plus vulnérables. En raison de la stigmatisation, des stéréotypes et des normes sociales patriarcales, de nombreuses femmes et filles en Arménie connaissent différentes formes d'exclusion et de vulnérabilité, en particulier les femmes handicapées, les femmes ayant survécu à des violences, les femmes rurales et les femmes vivant en confinement, comme dans les établissements pénitentiaires et psychiatriques, ainsi que les femmes devenues veuves suite aux hostilités à grande échelle de septembre à novembre 2020.
5. Les normes prédominantes en matière de genre, les stéréotypes et les défis qui en découlent dans les domaines des soins de santé, de la protection sociale, de l'émancipation économique (y compris le travail non rémunéré à la maison) et de la participation politique restent des facteurs qui laissent de nombreuses femmes pour compte. Six pour cent des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques au moins une fois depuis l'âge de 15 ans, et trois pour cent ont subi des violences physiques au cours des 12 mois précédant l'enquête (2016). Des recherches ont montré que la pratique néfaste de la sous-évaluation des filles et de la « préférence pour les fils » a conduit à une forte distorsion du taux de natalité depuis le début des années 1990. En 2012, 115 garçons sont nés pour 100 filles. En 2019, cet équilibre s'est amélioré pour atteindre 110 garçons pour 100 filles nées.
6. Comme indiqué dans l'Analyse commune de pays, outre la sélection prénatale du sexe, la situation démographique en Arménie est caractérisée par une faible fécondité, une baisse du nombre de naissances, un fort taux d'émigration et une forte infertilité. La population de l'Arménie vieillit rapidement. Selon les projections démographiques des Nations Unies, le pourcentage de personnes âgées en 2050 atteindra environ 24 %, contre 14,1 % en 2018. Entre 1990 et 2018, plus d'un million de personnes ont quitté le pays. Cette population émigrée était beaucoup plus concentrée dans la tranche d'âge des jeunes adultes économiquement actifs (au cours des dix dernières années, la population des 15-29 ans a diminué d'un quart) et comprenait essentiellement des hommes. Les hostilités militaires dans la zone de conflit du Haut-Karabakh ont également touché négativement la situation démographique de l'Arménie, des retombées dont l'ampleur réelle sera vraisemblablement visible dans les années à venir.

7. Les jeunes âgés de 15 à 29 ans constituent 21 % (2018) de la population et sont touchés par un taux de chômage élevé (34,5 % pour les femmes et 26,9 % pour les hommes). Comme l'indique l'Analyse commune de pays, bien que le niveau d'éducation des jeunes soit élevé, il existe une inadéquation entre les compétences et les qualifications, et la demande de main-d'œuvre. Le taux de jeunes qui n'ont pas d'emploi, d'éducation ou de formation est l'un des plus élevés de la région (34,6 % en 2016). Le taux de jeunes femmes qui n'ont pas d'emploi, d'éducation ou de formation est deux fois plus élevé que celui des jeunes hommes. Pour les jeunes handicapés, les problèmes d'accès à l'éducation et de transition vers le marché du travail sont encore plus graves.

8. Au cours des trois dernières décennies, le taux de natalité chez les adolescentes a fortement diminué en Arménie (d'environ 70 à 24 pour 1 000 femmes de 15 à 19 ans) ; cependant, malgré cette amélioration significative, il est toujours environ trois fois plus élevé qu'en Europe occidentale. Le mariage des adolescentes est un facteur important de conditionnement de la fertilité des adolescents, car il expose les filles à un risque de grossesse beaucoup plus élevé. L'indicateur de l'objectif de développement durable (ODD) 5 relatif à la proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en concubinage avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans (indicateur 5.3.1) montre que, bien qu'aucune femme de cette catégorie d'âge n'ait été mariée avant l'âge de 15 ans, 5,3 % étaient mariées à l'âge de 18 ans. On observe que les problèmes d'emploi et de logement constituent des obstacles majeurs pour les jeunes qui veulent fonder une famille et réaliser leurs intentions en matière de fertilité.

9. Dans l'ensemble, les adolescents ont de mauvaises pratiques en matière de santé. Il existe un grand besoin de services de santé complets et confidentiels adaptés aux adolescents et de promotion de la santé dans cette tranche d'âge. Le programme national d'enseignement général intègre un mode de vie sain et l'éducation à la santé, y compris la santé procréative, déjà mis en place pour les niveaux scolaires du collège et lycée depuis 2008. Toutefois, la mise en œuvre effective de la section du programme d'études consacrée à la santé sexuelle et procréative se heurte à des difficultés importantes, notamment l'absence de formation et de matériel pédagogique appropriés, de systèmes de responsabilisation et de suivi, ainsi que les idées fausses qui prévalent dans la société en matière d'éducation sexuelle. Il y a une absence de professionnels formés pour dispenser un programme complet d'éducation sexuelle aux étudiants handicapés.

10. Le système de santé doit être renforcé pour améliorer l'accès, la qualité des services de santé sexuelle et procréative et la responsabilité concernant les droits en matière de santé sexuelle et procréative. Malgré une baisse significative du taux de mortalité maternelle depuis 2000 (jusqu'à 33,2 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes en 2019), l'Arménie est en retard par rapport à la moyenne européenne. Les causes extragénitales, telles que les maladies cardiovasculaires, les maladies du foie et le cancer, constituent 60 % des décès maternels.

11. Le taux de prévalence de la contraception en Arménie reste faible. Cinquante-sept pour cent (en 2016) des femmes actuellement mariées ont déclaré utiliser une méthode contraceptive, dont la moitié avec des méthodes traditionnelles. Dans l'ensemble, 12,5 % des femmes actuellement mariées ont un besoin non satisfait en matière de planification familiale. Pour la première fois, en 2016-2017, le Ministère de la santé a utilisé les ressources nationales de santé (environ 100 000 dollars) pour acheter des contraceptifs pour les populations socialement vulnérables par le biais du portail [MyAccessRH](#). Toutefois, il s'agissait d'un versement unique, et un plaidoyer continu est nécessaire pour avoir un financement durable des contraceptifs. Les taux d'utilisation des directives cliniques fondées sur des données factuelles restent très faibles chez les médecins, ce qui est exacerbé par le matériel pédagogique obsolète utilisé dans la formation médicale continue et postuniversitaire.

12. Comme l'indique l'Analyse commune de pays, les migrations sont devenues l'un des principaux moteurs de la propagation des infections sexuellement transmissibles et du VIH en Arménie, touchant non seulement les migrants saisonniers masculins, mais aussi leurs

partenaires. Un certain nombre d'études identifient et confirment clairement les activités sexuelles à risque chez les migrants saisonniers. Dans l'ensemble, 66 % (2018) des cas de VIH enregistrés concernaient des travailleurs migrants et leurs partenaires. Cependant, la prévalence du VIH en Arménie est de 0,2 %, soit 4,5 fois moins que la prévalence moyenne du VIH dans la région. Le mode de transmission prédominant des cas de VIH (65,0 %) est le rapport hétérosexuel, suivi par l'injection de drogues. L'analyse des modes de transmission du VIH selon le sexe montre que presque toutes les femmes (99,1 %) ont été infectées par contact sexuel.

13. L'Arménie est vulnérable face à un certain nombre de défis et de risques qui sont identifiés dans l'Analyse commune de pays. Il s'agit notamment des chocs politiques, sociaux, économiques et environnementaux dus à la situation géopolitique générale, à la structure macroéconomique, à la dégradation de l'environnement et au changement climatique, ainsi qu'à l'incidence des catastrophes naturelles (par exemple les tremblements de terre, mais aussi les catastrophes induites par le climat) et aux risques sanitaires.

14. Il existe un écart croissant entre les zones rurales et urbaines et entre les provinces, et des niveaux encore importants de pauvreté multidimensionnelle et de vulnérabilité à la pauvreté. Il existe également des déficits de financement importants par rapport aux domaines prioritaires identifiés par le programme de pays précédent. Il est donc nécessaire d'assurer un financement durable afin de répondre de manière adéquate aux besoins des populations laissées pour compte.

15. La dynamique régionale instable, notamment en ce qui concerne le Haut-Karabakh, affecte la population et l'expose à diverses formes de privation. Les récentes hostilités militaires à grande échelle dans le Haut-Karabakh ont entraîné un déplacement massif de la zone de conflit vers l'Arménie, ce qui met des dizaines de milliers de femmes et d'enfants en situation de vulnérabilité humanitaire. Parmi les 90 000 personnes déplacées estimées, 88 % sont des femmes et des enfants hébergés dans des communautés d'accueil et des refuges collectifs.

16. La majorité des réfugiés du Haut-Karabakh, en particulier les ressortissants des territoires actuellement contrôlés par l'Azerbaïdjan, ne pourront probablement pas retourner dans la région en toute sécurité, même en cette période de cessez-le-feu. Des dizaines de milliers de réfugiés ont perdu leurs logements et leurs biens de production à cause des hostilités militaires à grande échelle. Les besoins humanitaires des femmes et des enfants doivent être traités en priorité en raison de leur vulnérabilité accrue, et ce, selon les principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Répondre aux besoins économiques et psychosociaux des vétérans de guerre, notamment des personnes handicapées pendant la guerre et d'autres victimes, constitue également un enjeu de première importance.

17. Il est à noter que la résolution concertée, durable et exhaustive des problèmes fondamentaux restants en lien avec le conflit au Haut-Karabakh, conformément aux principes et aux éléments définis dans le cadre du format convenu par les pays de la coprésidence du groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), continue à renforcer le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

18. La pandémie du coronavirus (COVID-19) a touché tous les segments de la population arménienne. Elle a été particulièrement préjudiciable aux personnes âgées, aux personnes présentant des états de santé particuliers, aux personnes vivant dans la pauvreté, aux personnes handicapées, aux personnes exposées à la violence domestique et aux jeunes. La pandémie de COVID-19 a eu et continuera d'avoir une influence significative sur les soins de santé et sur la situation socio-économique et démographique du pays. Afin d'être plus efficace et plus ciblé, le FNUAP a mené des initiatives conjointes avec d'autres organismes des Nations Unies et le gouvernement arménien pour atténuer les conséquences économiques et sociales du nouveau coronavirus.

19. Le FNUAP maintiendra une collaboration et une coordination étroites avec les autres organismes des Nations Unies dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies

pour le développement durable et du chapitre commun, en favorisant une programmation commune sous la direction et la coordination générales du coordinateur résident des Nations Unies. La position de leader unique du FNUAP et sa proposition de valeur dans le domaine des droits en matière de santé sexuelle et procréative, de la dynamique des populations, de l'autonomisation des jeunes et de l'égalité des sexes, ainsi que son approche inclusive, contribueront à la réalisation des objectifs fixés dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et placeront les groupes qui sont laissés pour compte (énumérés dans le document du FNUAP sur la Théorie du changement en Arménie) au cœur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Pour ce faire, on utilisera les ressources, l'expertise, les plateformes et les réseaux dont disposent le FNUAP et ses partenaires.

20. Une évaluation indépendante du troisième programme de pays a été réalisée en 2019. Elle a mis en évidence un certain nombre de réalisations clés, notamment : (a) être stratégique et novateur, avec une grande pertinence du programme concernant la santé et les droits en matière de procréation, la dynamique démographique et l'égalité des sexes par rapport au contexte et aux besoins du pays ; (b) mobiliser des fonds avec succès ; (c) apporter une valeur ajoutée importante à l'équipe de pays des Nations Unies, au gouvernement et aux autres partenaires ; (d) sensibiliser à la sélection prénatale du sexe et mener des actions de sensibilisation pour résoudre le problème ; et (e) mettre en place des partenariats non traditionnels et innover.

21. L'évaluation a fourni des recommandations pertinentes pour le programme à venir : (a) planifier et mettre en œuvre des activités de suivi et d'évaluation plus systématiques et plus précises ; (b) renforcer les liens entre les composantes du programme de pays ; (c) renforcer les partenariats et la collaboration avec la société civile ; (d) entreprendre une analyse de la situation avant l'élaboration du prochain programme de pays afin d'identifier les lacunes de la programmation ; (e) améliorer et intensifier le travail au niveau politique axé sur les adolescents et les jeunes ; (f) fournir un soutien continu à la commission de la démographie nouvellement créée. La formulation du programme proposé reflète pleinement les recommandations de l'évaluation.

## **II. Priorités du programme et partenariats**

22. La vision du quatrième programme de pays du FNUAP pour la Décennie d'action à l'horizon 2030 est que tous les individus, y compris ceux qui sont laissés pour compte, jouissent d'une vie saine, exempte de discrimination, de pratiques néfastes et de violence, et qu'ils vivent dans la dignité et aient la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de contribuer au développement. Le programme de pays soutient deux des trois principaux domaines/piliers prioritaires de la théorie du changement du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable – le bien-être et les capacités des personnes, et une gouvernance efficace et réactive – et le résultat transversal lié à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

23. Le programme de pays soutiendra la réalisation des trois résultats transformateurs énoncés par le FNUAP. Il encouragera l'investissement dans le développement humain afin de créer des changements transformationnels dans la vie des jeunes, des femmes et des filles, des personnes âgées, ainsi que des groupes qui sont laissés pour compte, en veillant à ce que l'égalité des sexes, les principes des droits humains et les données et analyses démographiques ventilées soient au centre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des services à tous les niveaux.

24. Le FNUAP intensifiera son aide humanitaire dans le cadre de l'intervention de la communauté humanitaire internationale, en privilégiant la protection des femmes contre la violence sexiste et les pratiques d'adaptation néfastes, ainsi qu'en garantissant l'accès des femmes et des filles réfugiées les plus vulnérables à des services de santé sexuelle et procréative.

25. Le FNUAP s'engage à soutenir la poursuite de la réduction du déséquilibre du rapport de masculinité à la naissance (déjà réduit de 115 garçons/100 filles (2012) à 110 garçons/100 filles (2019)) pour atteindre la norme, soit 106 garçons/100 filles, en s'attaquant à la « préférence pour les fils » et à la sous-évaluation des filles. Cette diminution notable est devenue possible en prenant plusieurs mesures clés : des recherches solides, un plaidoyer vaste et persistant, impliquant les médias et les jeunes, la formation d'alliances avec un large éventail de partenaires, la mobilisation et l'exploitation des ressources, l'utilisation de données visualisées et de techniques ludo-éducatives innovantes pour s'attaquer aux causes profondes. La valorisation égale des filles et des garçons, qui sera obtenue en s'attaquant aux stéréotypes sexistes et aux normes sociales néfastes, catalyserait et ferait bondir la réalisation de l'égalité des sexes, des objectifs de transformation du pays, des Objectifs de développement durable (ODD) et des priorités stratégiques du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi que de l'objectif de transformation du FNUAP consistant à mettre fin aux pratiques néfastes, en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte sous la direction du coordonnateur résident des Nations Unies.

26. En 2021-2025, pour respecter cet engagement global, le FNUAP rassemblera différents volets de son mandat et exploitera l'expertise et les multiples partenariats. Le FNUAP concentrera ses efforts sur le renforcement des systèmes institutionnels et de responsabilisation pour faire progresser les services de santé sexuelle et procréative de haute qualité et fondés sur les droits, notamment les services de planification familiale destinés aux femmes, aux hommes et aux jeunes, ainsi que sur la promotion de l'innovation pour améliorer l'accès à des services sanitaires et sociaux de haute qualité, en particulier pour les personnes laissées pour compte.

27. Le programme de pays plaidera pour que les jeunes, en particulier les adolescentes, aient les compétences nécessaires et les opportunités de faire des choix éclairés concernant leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative et leur bien-être.

28. Le programme renforcera les cadres politiques, juridiques, de responsabilité et de sensibilisation pour faire progresser l'égalité des sexes et donner aux femmes et aux filles les moyens d'être protégées contre la violence et les pratiques néfastes. Il favorisera l'institutionnalisation d'une réponse multisectorielle à la violence sexiste et l'amélioration de la perception des filles et des femmes par la société.

29. Le programme de pays se concentrera sur le soutien de la collecte, l'utilisation et l'intégration de données démographiques afin d'améliorer la réactivité, le ciblage et l'impact des politiques, programmes et plaidoyers fondés sur des données factuelles, favorables à la famille et tenant compte des questions de genre.

30. Grâce à ces interventions, le programme de pays permettra d'atteindre les trois objectifs de transformation du FNUAP, à savoir mettre fin aux décès maternels évitables, mettre fin aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale et mettre fin à la violence sexiste et à toutes les pratiques néfastes en appliquant les modes d'engagement suivants : sensibilisation et dialogue politique ; renforcement des capacités pour un environnement favorable ; partenariat et coordination ; gestion des connaissances.

31. Dans le cadre du nouveau programme de pays, le FNUAP catalysera de solides mécanismes de responsabilisation pour établir les politiques. Tandis que le nouveau gouvernement arménien a entrepris une transformation nationale qui inclut la question des droits humains, le FNUAP devra être plus agile pour répondre rapidement aux changements ; le quatrième programme de pays y contribuera.

32. Le programme de pays basera ses interventions sur les normes internationales et régionales en matière de droits humains, en tenant compte des recommandations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'Examen périodique universel, ainsi que du programme sur les droits humains et des engagements internationaux de l'Arménie.

33. Les droits et les besoins des personnes appartenant à des groupes vulnérables, y compris les personnes handicapées, seront prioritaires et intégrés dans toutes les interventions et activités du programme, y compris dans des contextes humanitaires tels que la pandémie de COVID-19.

34. Le FNUAP maintiendra des partenariats efficaces, tout en s'ouvrant à de nouveaux partenaires. Il utilisera sa crédibilité, sa position et son rôle de rassembleur pour réunir toutes les parties prenantes qui contribuent à l'amélioration de l'état de santé général, des droits en matière de santé sexuelle et procréative et du bien-être de toutes les communautés en Arménie.

35. Les partenariats stratégiques seront essentiels pour atteindre les résultats envisagés dans le cadre du quatrième programme de pays. Dans le cadre des précédents programmes de soutien de pays, le FNUAP a établi de solides alliances et des partenariats stratégiques avec les entités gouvernementales, les médias, les gouvernements autonomes locaux, les organisations de jeunes locales, les organisations de la diaspora et les organisations de la société civile. La volonté politique du gouvernement et son engagement en faveur de la question des droits humains et son investissement dans le capital humain garantiront que les résultats obtenus seront durables, tangibles et transformationnels.

36. Au cours du quatrième programme de pays, le FNUAP renforcera la coopération stratégique avec l'institution nationale pour la promotion et la protection des droits de la personne. Étant donné que l'institution nationale pour la promotion et la protection des droits de la personne en Arménie a un statut « A » en tant qu'institution indépendante, elle assurera un suivi objectif et durable de la situation des droits humains et des recommandations au niveau politique.

37. Le programme renforcera la collaboration avec les organisations de la société civile, en particulier celles qui représentent les communautés les plus vulnérables et celles qui promeuvent et renforcent l'autonomie des femmes, des adolescents et des jeunes ou qui travaillent sur la santé sexuelle et procréative et l'égalité des sexes. Cette collaboration a été l'une des principales réalisations pour assurer la mise en œuvre efficace du troisième programme de pays. Au cours du quatrième programme de pays, le FNUAP renforcera également ses autres réalisations : la collaboration avec les médias et les acteurs non formels (y compris les organisations confessionnelles), tout en explorant des stratégies pour étendre la coopération avec le secteur privé. Comme les organisations de la société civile sont principalement des organisations locales, elles veillent à ce que les voix des bénéficiaires, en particulier celles des laissés pour compte, soient entendues et prises en compte, ce qui garantit une approche ascendante.

38. Dans le cadre du quatrième programme de pays, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire seront renforcées pour faire avancer le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Étant donné que les pays et territoires en Europe de l'Est et Asie centrale font face à des défis démographiques similaires, le FNUAP encouragera la coopération régionale et apportera une assistance technique afin de développer des politiques démographiques fondées sur des données factuelles.

39. Les interventions stratégiques du quatrième programme de pays tiennent compte de l'Analyse commune de pays et s'inspirent des priorités du programme national de transformation, issu de la révolution de velours depuis 2018. Le gouvernement donne principalement la priorité aux ODD qui promeuvent la dignité humaine, l'égalité et la démocratie, et vise à relancer et à renforcer ces valeurs centrées sur la personne. Ainsi, le programme de pays catalysera la mise en œuvre de l'engagement du gouvernement envers les ODD et de ses engagements de Nairobi pour accélérer la réalisation du programme d'action de la CIPD.

#### **A. Santé sexuelle et procréative**

*40. Produit 1. Une plus grande responsabilisation des systèmes de santé pour faire progresser la fourniture de services de santé sexuelle et procréative de haute qualité et fondés*

*sur les droits, y compris les services de planification familiale pour les femmes et les jeunes, en particulier les laissés pour compte, notamment dans les contextes humanitaires.*

41. *Produit 2. Les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les compétences nécessaires et les opportunités de faire des choix éclairés concernant leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative et leur bien-être, y compris dans les situations humanitaires.*

42. Les produits 1 et 2 contribuent à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Cela se fera en renforçant la responsabilité des systèmes de santé dans la prévention des décès maternels, en réduisant les besoins non satisfaits en matière de planification familiale et en garantissant l'accès aux services de santé sexuelle et procréative, en particulier pour les populations vulnérables, et en veillant à ce que les adolescents et les jeunes aient accès à des informations complètes et adaptées à leur âge, à une éducation inclusive et à des services de santé de qualité adaptés aux adolescents.

43. Le FNUAP contribuera à la réalisation de ces produits en prenant les mesures suivantes : (a) réviser et rendre opérationnels les programmes d'enseignement médical sur la santé et les droits en matière de procréation, conformément aux normes internationales et à une approche fondée sur les droits ; (b) aider le gouvernement à renforcer les mécanismes de responsabilité en matière de gouvernance de la santé et à lancer des processus communautaires par l'intermédiaire des organisations de la société civile pour améliorer la qualité des services de santé en matière de procréation ; (c) plaider en faveur de l'inclusion d'une ligne budgétaire désignée pour les produits de planification familiale, afin de toucher les laissés pour compte en premier ; (d) renforcer les capacités pour mettre en œuvre les interventions du Dispositif minimum d'urgence dès le début d'une crise dans les zones touchées par le conflit du Haut-Karabakh et les intégrer dans les plans nationaux de réduction des risques de catastrophe ; (e) introduire les compétences en matière de santé des adolescents dans les programmes d'études des professionnels de la santé ; (f) plaider pour l'investissement dans les adolescents ; (g) soutenir l'introduction de services de santé adaptés aux adolescents dans les établissements de soins de santé primaires, en particulier pour les adolescents des zones rurales et régions éloignées ; (h) rendre opérationnel l'enseignement d'un mode de vie sain en milieu scolaire, notamment en soutenant la formation des enseignants et l'élaboration de matériels ; et (i) soutenir la révision et la réalisation de la stratégie et du plan d'action national pour la jeunesse.

## **B. Égalité des sexes et autonomisation des femmes**

44. *Produit 3. Renforcement des cadres politiques, juridiques et de responsabilité pour faire progresser l'égalité des sexes et donner aux femmes et aux filles les moyens d'être protégées contre la violence et les pratiques néfastes, y compris dans les contextes humanitaires.*

45. Le produit 3 contribue directement à la réalisation 8 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Cela se fera par la révision des actes juridiques et des politiques conformément aux normes internationales afin de prévenir et de traiter la violence sexiste et la sélection du sexe orientée, par des interventions multisectorielles coordonnées contre la violence sexiste, y compris pour les personnes handicapées et dans les contextes humanitaires ; cela comprend des campagnes axées sur les comportements et traitant des normes discriminatoires en matière de sexe et de socioculture, des inégalités entre les sexes, de la violence sexiste et de la sélection du sexe orientée, et par la création de centres de ressources pour les femmes, en partenariat avec les organisations de la société civile.

46. Le FNUAP contribuera à ce produit par des actions de sensibilisation, des conseils politiques et un soutien technique en : (a) renforçant les organisations de la société civile et la mobilisation des communautés pour éliminer les normes discriminatoires fondées sur le sexe et les normes socioculturelles, notamment concernant les droits en matière de santé sexuelle et procréative, qui touchent les femmes et les filles, y compris par l'engagement des hommes et des garçons et des organisations confessionnelles ; (b) aidant les communautés à élaborer des initiatives de plaidoyer novatrices pour éliminer les normes discriminatoires fondées sur le sexe et les normes socioculturelles qui touchent les femmes et les filles ; (c)



soutenant la promotion des politiques et du cadre juridique pour prévenir et combattre la violence sexiste et les pratiques néfastes, notamment par la participation des jeunes, des hommes et des garçons, et des personnes handicapées ; (d) soutenant la création et la mise en œuvre d'une réponse multisectorielle coordonnée à la violence sexiste ; (e) intégrant la prévention et la lutte contre la violence sexiste dans les interventions de protection dans les contextes humanitaires en Arménie, conformément aux normes internationales ; (f) soutenant l'introduction d'un mécanisme de responsabilité pour assurer la mise en œuvre de la législation et des politiques, conformément aux normes internationales ; (g) soutenant l'amélioration des possibilités d'éducation et d'emploi pour les femmes et l'amélioration de la participation des femmes ; et (h) améliorant les connaissances concernant les droits fondamentaux des femmes et les moyens de protection contre la violence sexiste et les pratiques néfastes.

### C. Dynamique des populations

47. *Produit 4. Intégration des données démographiques pour améliorer la réactivité, le ciblage et l'impact des politiques de développement, des programmes et des actions de sensibilisation fondés sur des données factuelles afin de faire progresser la réalisation des Objectifs de développement durable.*

48. Ce produit contribuera à la réalisation 7 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il s'agira de renforcer le système de collecte de données et sa ventilation pour tous les groupes de population, en se concentrant sur les plus vulnérables et en répondant à leurs besoins selon le principe de « ne laisser personne pour compte ».

49. Ce produit sera obtenu grâce à des actions de sensibilisation, des conseils politiques et un soutien technique en : (a) renforçant les capacités des homologues nationaux afin de garantir que des données démographiques fiables soient générées, mises à disposition et analysées sur des sujets liés à la santé sexuelle et procréative, à la violence à l'égard des femmes et des filles, à l'égalité des sexes, aux jeunes, à la faible fécondité et aux migrations ; (b) renforçant les capacités du système statistique officiel afin que des données démographiques complètes et actualisées servent de base à des politiques sociales fondées sur les droits et les faits, avec de solides mécanismes de responsabilisation ; (c) améliorant les capacités statistiques et démographiques nationales ; (d) soutenant la formulation et la mise en œuvre de politiques fondées sur les faits et axées sur les droits humains en ce qui concerne la santé sexuelle et procréative, les jeunes, l'égalité des sexes et le vieillissement, en mettant l'accent sur les personnes laissées pour compte.

## III. Gestion du programme et des risques

50. Le quatrième programme de pays a été élaboré dans le cadre d'un processus participatif avec le gouvernement arménien, l'institution nationale des droits humains, les organisations de la société civile et les experts indépendants, les organismes des Nations Unies et les autres partenaires de développement, les bénéficiaires, y compris les représentants des personnes laissées pour compte. Par sa mise en œuvre, le FNUAP contribuera aux groupes de résultats des Nations Unies et à d'autres groupes interinstitutions pertinents en tant que mécanismes de coordination interne des équipes de pays, notamment à titre d'intervention humanitaire, en vue de la réalisation des ODD et des engagements de Nairobi sur l'avancement de la CIPD.

51. Un plan intégré de partenariats et de mobilisation des ressources guidera les efforts visant à tirer parti des possibilités de partenariat stratégique avec le gouvernement, les partenaires internationaux multilatéraux et bilatéraux, le secteur privé et les organismes des Nations Unies afin d'obtenir le soutien et les ressources indispensables à la mise en œuvre efficace du programme, conformément aux politiques et procédures respectives du FNUAP. Le plan fournit un cadre conceptuel pour la responsabilité mutuelle concernant la contribution du FNUAP aux priorités nationales et aux besoins de développement.

52. Le bureau de pays du FNUAP en Arménie sera composé d'un chef de bureau, de trois analystes de programme nationaux, d'un associé en finance/administration, d'un associé en communication et de plusieurs employés de soutien pour la réalisation des produits du programme de pays proposé, ainsi que d'une équipe de projet supplémentaire pour gérer et utiliser d'autres ressources. Le personnel du bureau sera financé par le budget intégré du FNUAP pour les fonctions de gestion et d'efficacité du développement et par le budget du programme destiné aux fonctions du programme. Pendant la mise en œuvre du programme de pays, le bureau cherchera à obtenir un soutien technique auprès du siège du FNUAP et d'autres sources, le cas échéant.

53. Suite aux recommandations de l'évaluation du programme de pays, deux membres du personnel du FNUAP, responsables respectivement des composantes population et développement et santé sexuelle et procréative, seront transférés dans la maison des Nations Unies, et un poste à durée déterminée sera créé pour la coordination du programme pour les adolescents et les jeunes.

54. Comme le souligne le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, la mise en œuvre du programme du FNUAP en Arménie présente plusieurs risques. Ces problèmes comprennent, entre autres : l'instabilité politique et un changement de priorités du gouvernement en raison du ralentissement économique post-COVID-19 et d'autres situations d'urgence ; la dégradation de l'environnement et le changement climatique ainsi que l'incidence des catastrophes naturelles ; la rotation du personnel clé dans les agences gouvernementales ; le manque de données et le retard des processus de nationalisation des ODD ; l'expansion d'organisations radicales qui pourraient influencer la diffusion de fausses informations et l'interprétation incorrecte de l'éducation sexuelle, de l'égalité des sexes et des questions de planification familiale ; et l'éloignement de l'approche du comportement procréateur basée sur les droits et le choix. Le manque de financement durable constitue un risque important.

55. L'Arménie est également exposée à un risque élevé de catastrophes naturelles et technologiques, combiné à une situation sécuritaire instable dans la région en raison de niveaux élevés d'exposition et de vulnérabilité, ainsi qu'à une capacité insuffisante à gérer les risques. La mise à jour des plans de préparation et de réaction aux situations d'urgence et l'intégration des capacités d'évaluation rapide en cas d'urgence, parallèlement au DMU, seraient l'une des solutions pour mieux gérer les situations de crise.

56. Le FNUAP évaluera régulièrement les risques opérationnels et programmatiques identifiés dans la théorie du changement et apportera les ajustements nécessaires. Les risques politiques seront évalués régulièrement par le biais de l'analyse environnementale.

57. Pour atténuer les risques, le FNUAP élaborera une stratégie de sensibilisation pour le programme de pays afin de fournir aux autorités gouvernementales compétentes des informations factuelles et d'élargir les partenariats avec les organisations de la société civile et les médias. Le FNUAP s'attaquera également à certains de ces défis par des approches novatrices de mobilisation des ressources et une meilleure utilisation des communications, y compris l'utilisation des médias sociaux. Le FNUAP réexaminera en permanence son système de gestion des risques afin d'introduire des changements, de tirer parti des ressources existantes et d'intégrer les enseignements tirés. En outre, les stratégies d'atténuation comprendront la reprogrammation, la concentration de la mise en œuvre du programme au niveau local, le renforcement de la communication et l'utilisation de méthodologies innovantes pour atteindre les populations vulnérables. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera utilisée de manière coordonnée avec d'autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques financiers.

58. La bonne réputation du FNUAP et l'alignement du programme sur les priorités nationales créent une base solide pour le partenariat et la mise en œuvre réussie du programme de pays. La mise en œuvre du programme bénéficiera de l'expertise régionale et mondiale du FNUAP en matière de données démographiques et de l'engagement des partenaires nationaux travaillant avec les femmes vulnérables (femmes pauvres des zones

urbaines et rurales, femmes handicapées, survivantes de la violence, femmes seules ayant des enfants handicapés), les personnes âgées et les jeunes.

59. Ce descriptif de programme de pays expose les grandes lignes des contributions du FNUAP aux résultats nationaux et sert de base principale de la responsabilisation envers le Conseil d'administration pour l'alignement des résultats et les ressources affectées au programme au niveau du pays. En ce qui concerne les programmes de pays, les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, des régions et du siège sont prescrites dans les procédures et politiques régissant les programmes et opérations du FNUAP, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

#### **IV. Suivi et évaluation**

60. L'une des principales recommandations de l'évaluation du programme de pays du FNUAP était de renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme à tous les niveaux d'intervention. Le nouveau programme de pays explorera et investira dans des moyens innovants et efficaces permettant de suivre le programme et la réalisation des ODD, y compris l'utilisation de données administratives et en temps réel.

61. Des sources de données nationales et internationales seront utilisées pour suivre les progrès réalisés par rapport aux engagements nationaux en vue d'atteindre les résultats de la transformation et les ODD correspondants, ainsi que les stratégies et plans d'action nationaux pertinents.

62. Le FNUAP aidera les partenaires d'exécution à effectuer un suivi régulier sur le terrain, à surveiller leurs résultats et à ajuster périodiquement les dispositions relatives à la mise en œuvre, si nécessaire. Il soutiendra les capacités nationales de statistiques et de suivi pour produire des données démographiques ventilées et assurer un suivi et une évaluation efficaces des réalisations des ODD et, en particulier, attirer l'attention sur les plus défavorisés. Le FNUAP soutiendra l'analyse et la diffusion des données du recensement.

63. Le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports du programme du FNUAP seront basés sur les résultats escomptés, les produits et les indicateurs respectifs, tels que présentés dans le cadre de résultats. Le suivi et l'évaluation seront effectués en collaboration avec les partenaires nationaux, les partenaires d'exécution et d'autres organismes des Nations Unies. Le FNUAP, conjointement avec ses partenaires, effectuera des visites de suivi sur le terrain pour évaluer si les interventions du programme atteignent les bénéficiaires visés. En outre, le FNUAP jouera un rôle actif dans le groupe de suivi et d'évaluation et participera à l'Analyse commune de pays, à l'élaboration de plans de travail conjoints et à la présentation de rapports sur les résultats obtenus.

64. Conformément aux directives d'évaluation du FNUAP, une évaluation indépendante du programme de pays sera menée afin d'apprécier la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'impact et la durabilité du soutien du FNUAP. Cette évaluation soutiendra également le prochain cycle de programmation en émettant des recommandations sur l'amélioration de la programmation.

## CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR L'ARMÉNIE (2021-2025)

| <p><b>PRIORITÉ NATIONALE :</b> Stratégie pour la transformation de l'Arménie 2020-2050, mégaobjectif 4 : Une nation et des citoyens en bonne santé et en sécurité.<br/>Plan d'action du gouvernement pour 2019-2023 (Augmentation de l'efficacité du système de santé ; Amélioration des soins de santé pour la mère et l'enfant)</p>   |  |   |   |   |
|---|--|---|---|---|
| <p><b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP :</b> Les personnes vivant en Arménie bénéficient d'un système de santé universel, abordable, accessible et de qualité, tout en adoptant des pratiques de vie saines</p>  |  |   |   |   |
| <p><b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP :</b> Réalisation 1 : Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et procréative et exercent pleinement leurs droits en matière de procréation sans contrainte, discrimination, ni violence. Réalisation 2 : Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, gagnent en autonomie pour avoir accès à des services de santé sexuelle et procréative et à des droits en matière de procréation, dans tous les contextes</p>   |  |   |   |   |
| Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et cibles du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable   | Produits du programme de pays  | Indicateurs, niveaux de référence et cibles relatifs aux produits   | Contributions des partenaires   | Ressources (à titre indicatif)  |
| <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP :</u><br/>Réalisation 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Taux de mortalité maternelle<br/><i>Niveau de référence :</i> 21 pour 100 000 naissances vivantes (moyenne sur 3 ans, 2016-2019) ;<br/><i>Niveau cible :</i> &lt;16 pour 100 000 naissances vivantes (moyenne sur 3 ans, 2023-2025)</li> <li>● Taux de prévalence de la contraception (moderne)<br/><i>Niveau de référence :</i> 28 (2016) ;<br/><i>Niveau cible :</i> 32 (2025)</li> <li>● Besoins non satisfaits en matière de planification familiale pour les femmes âgées de 15 à 49 ans<br/><i>Niveau de référence :</i> 12,5 (2016) ;<br/><i>Niveau cible :</i> 10 (2025)</li> </ul> <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP :</u> Réalisation 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Programme scolaire d'enseignement complet sur la sexualité mis en œuvre conformément aux normes internationales<br/><i>Niveau de référence :</i> Non (2020) ;<br/><i>Niveau cible :</i> Oui (2025)</li> </ul> | <p><u>Produit 1 :</u><br/>Une plus grande responsabilisation des systèmes de santé pour faire progresser la fourniture de services de santé sexuelle et procréative de haute qualité et fondés sur les droits, y compris les services de planification familiale pour les femmes et les jeunes, en particulier les laissés pour compte, notamment dans les contextes humanitaires.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Pourcentage d'étudiants en médecine sur la base des programmes d'enseignement pré et postuniversitaire révisés sur la santé et les droits en matière de procréation<br/><i>Niveau de référence :</i> 0 % (2020) ; <i>Niveau cible :</i> 100 % (2025)</li> <li>● Proportion des provinces qui disposent d'un personnel clé formé aux interventions minimales de l'ensemble des services initiaux au début d'une crise<br/><i>Niveau de référence :</i> 50% (2020) ; <i>Niveau cible :</i> 100 % (2025)</li> <li>● Un système national de responsabilité a été introduit pour améliorer la qualité des services de soins de santé procréative pour tous<br/><i>Niveau de référence :</i> Non (2020) ; <i>Niveau cible :</i> Oui (2025)</li> <li>● Le budget de la santé comprend un poste budgétaire destiné aux produits de planification familiale pour atteindre les personnes les plus marginalisées<br/><i>Niveau de référence :</i> Non (2020) ; <i>Niveau cible :</i> Oui (2025)</li> </ul> | <p>Ministère de la santé, Ministère des situations d'urgence, Ministère de l'éducation, de la science, de la culture et des sports, municipalités et autorités locales, défenseur des droits humains, organismes des Nations Unies, partenaires de développement, organisations de la société civile, universités, médias</p> | <p>0,9 million de dollars (0,5 million provenant de ressources ordinaires et 0,4 million d'autres ressources)</p> |
|   | <p><u>Produit 2 :</u> Les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les compétences nécessaires et les opportunités de faire des choix éclairés concernant leurs droits en matière de santé</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>● Proportion d'écoles ayant mis en place des programmes d'enseignement sur les « modes de vie sains », y compris pour les personnes handicapées<br/><i>Niveau de référence :</i> 0 % (2020); <i>Niveau cible :</i> 100 % (2025)</li> <li>● Les lignes directrices mondiales sur la santé des adolescents sont incluses dans les programmes de formation initiale des professionnels de la santé conformément aux normes internationales</li> </ul>   |   | <p>0,9 million de dollars (0,4 million provenant de ressources ordinaires et 0,5 million d'autres ressources)</p> |

|  |   |  |  |   |
|--|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Les compétences en matière de santé des adolescents sont incluses dans les programmes de formation initiale des professionnels de la santé<br/><i>Niveau de référence</i> : Non (2020) ;<br/><i>Niveau cible</i> : Oui (2025)</li> </ul>  | sexuelle et procréative et leur bien-être, y compris dans les situations humanitaires.  | <i>Niveau de référence</i> : Non (2020) ; <i>Niveau cible</i> : Oui (2025)<br><ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion d'établissements de soins de santé primaires offrant des services de santé adaptés aux adolescents conformément aux normes de l'OMS<br/><i>Niveau de référence</i> : 0 (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 25 % (2025)</li> </ul>   |  |   |
| <b>PRIORITÉ NATIONALE</b> : Stratégie d'égalité des sexes. Priorité 2. Vaincre la discrimination sexuelle dans la sphère socio-économique, élargir les possibilités économiques des femmes ; priorité 5. Prévention de la discrimination fondée sur le sexe  |   |  |  |   |
| <b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU FNUAP</b> : Chacun devra bénéficier de l'égalité des sexes et de chances égales de réaliser ses droits fondamentaux, de réaliser son potentiel économique, politique et social et de contribuer au développement durable du pays  |   |  |  |   |
| <b>RÉALISATION CONNEXE ÉNONCÉE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP</b> : Égalité des sexes et autonomisation des femmes. Réalisation 3 : L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et les droits en matière de procréation dans le cadre d'actions humanitaires et de projets de développement progressent  |   |  |  |   |
| <u>Indicateur(s) de réalisation 3 connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP</u> :<br><br><ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de femmes et de jeunes filles de 15 ans et plus ayant déjà eu un partenaire intime et ayant subi des violences physiques, sexuelles ou psychologiques de la part d'un partenaire intime actuel ou ancien au cours des 12 derniers mois, par âge et type de violence<br/><i>Niveau de référence</i> : 450 (2019) ;<br/><i>Niveau cible</i> : 1 000 (2025)</li> </ul> | <u>Produit 3</u> :<br>Renforcement des cadres politiques, juridiques et de responsabilité pour faire progresser l'égalité des sexes et donner aux femmes et aux filles les moyens d'être protégées contre la violence et les pratiques néfastes, y compris dans les contextes humanitaires. | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de lois/politiques révisées conformément aux conventions et engagements internationaux visant à prévenir et à combattre la violence sexiste et la sélection sexuelle orientée<br/><i>Niveau de référence</i> : 0 (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 2 (2025)</li> <li>Mise en place d'interventions multisectorielles coordonnées contre la violence sexiste (notamment en garantissant l'accessibilité des services aux personnes handicapées), y compris dans les contextes humanitaires, en partenariat avec les organisations de la société civile<br/><i>Niveau de référence</i> : Non (2020) ; <i>Niveau cible</i> : Oui (2025)</li> <li>Nombre de campagnes axées sur les comportements et portant sur les normes socioculturelles et de genre discriminatoires, les inégalités entre les sexes, la violence sexiste et la sélection du sexe orientée (y compris celles accessibles aux personnes handicapées) en partenariat avec les organisations de la société civile<br/><i>Niveau de référence</i> : 17 (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 25 (2025)</li> <li>Proportion des provinces d'Arménie disposant de centres de ressources pour les femmes établis avec le soutien du FNUAP et en partenariat avec les organisations de la société civile<br/><i>Niveau de référence</i> : 30 % (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 60% (2025)</li> </ul> | Ministère du travail et des affaires sociales, Ministère de la défense, Ministère de la justice, Ministère de la santé, Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports, police, parquet, comité d'enquête, municipalités et autorités locales, défenseur des droits humains, organismes des Nations Unies, partenaires de développement, organisations de la société civile, médias | 2,1 millions de dollars (0,8 million provenant de ressources ordinaires et 1,3 million d'autres ressources) |
| <b>PRIORITÉ NATIONALE</b> : Politique nationale démographique 2009-2035, Stratégie pour la transformation de l'Arménie 2020-2050   |   |  |  |   |
| <b>RÉALISATION DU PLAN-CADRE DE COOPÉRATION DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AVEC LA PARTICIPATION DU</b>   |   |  |  |   |

|   |  |  |   |   |
|---|--|--|---|---|
| <p><b>FNUAP</b> : Les gens bénéficient de politiques fondées sur des données factuelles, centrées sur l'être humain et alignées sur les ODD, soutenues par des sources de financement diversifiées, l'innovation et des partenariats pour un développement durable pour tous</p>  |  |  |   |   |
| <p><b>RÉALISATIONS ÉNONCÉES DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DU FNUAP</b> : Réalisation 4 : La quête du développement durable représente et prend en compte toutes les personnes, partout dans le monde. Réalisation 3 : L'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et des filles et les droits en matière de procréation dans le cadre d'actions humanitaires et de projets de développement progressent</p>   |  |  |   |   |
| <p><u>Indicateur(s) de réalisation connexe énoncée dans le plan stratégique du FNUAP</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion d'indicateurs de développement durable produits au niveau national avec une ventilation complète si cela est pertinent pour la cible, conformément aux principes fondamentaux des statistiques officielles<br/><i>Niveau de référence</i> : 49% ; <i>Niveau cible</i> : 97 %</li> <li>Le recensement de la population de 2021 a été effectué<br/><i>Niveau de référence</i> : Non ; <i>Niveau cible</i> : Oui</li> </ul> | <p><u>Produit 4</u> : Intégration des données démographiques pour améliorer la réactivité, le ciblage et l'impact des politiques de développement, des programmes et des actions de sensibilisation fondés sur des données factuelles afin de faire progresser la réalisation des Objectifs de développement durable</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'analyses et d'études approfondies basées sur les recommandations politiques issues des données du recensement de la population 2021, en mettant l'accent sur les plus défavorisés<br/><i>Niveau de référence</i> : 0 (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 5 (2025)</li> <li>Proportion de nouvelles politiques répondant aux défis démographiques qui sont fondées sur les droits et assorties d'un mécanisme de coordination et de mise en œuvre défini<br/><i>Niveau de référence</i> : 0, <i>Niveau cible</i> : 100 (2025)<br/>(a) fondées sur les droits (25 %) ; (b) holistiques (25 %) ; (c) mise en œuvre budgétisée et suivie (25 %) ; et (d) coordination intersectorielle (25 %)</li> <li>Nombre de partenariats établis pour renforcer les capacités nationales de préparation des statisticiens et démographes spécialisés<br/><i>Niveau de référence</i> : 0 (2020) ; <i>Niveau cible</i> : 6 (2025)</li> </ul> | <p>Gouvernement d'Arménie, Ministère du travail et des affaires sociales, comité statistique, Institut national du travail et de la recherche sociale, organisations de la société civile, médias, Commission nationale de la démographie</p> | <p>1,8 million de dollars (0,8 million provenant de ressources ordinaires et 1 million d'autres ressources)</p> |